

**PROCES-VERBAL DE LA REUNION ORDINAIRE  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
3 FEVRIER 2015 à 18 H 00**

L'an deux mil quinze, le 3 février à 18 h 00, le conseil municipal de la commune de HEILLECOURT s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Didier SARTELET, Maire.

Etaients présents : Monsieur SARTELET, maire  
Mesdames et Messieurs ASSFELD LEMAIRE, CESAR, WILHELM, SCHWARTZ,  
PROLONGEAU, MONGE, PUCELLE, KINZELIN, GRAVE, MEREY, ANDRE,  
PIVEL, GOHET, GEORGEOT, HOFFER, MENARD, OLIGER, MISTLER,  
PFISTER, CATHELAIN, DELAITRE, CLIQUET, KAMIRI WOELFFEL, WILLER,  
BORTOLIN,

Etait(ent) excusé(s) :  
Monsieur LAGORCE,  
Monsieur DARDINIER, pouvoir à Madame CESAR  
Madame GREFF, pouvoir à Monsieur BORTOLIN

*A l'unanimité Monsieur Jérôme DELAITRE a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire qu'il a acceptée*

Didier SARTELET :

Bonsoir Mesdames, Messieurs, mes chers collègues, j'ouvre la séance du Conseil Municipal. Vous avez été destinataires du procès verbal du conseil municipal du 3 décembre 2014.

Y a-t-il des remarques ? Adopté à l'unanimité.

Avant de passer à l'ordre du jour du conseil municipal, je voudrais vous informer :

Le 28 janvier dernier, le crash d'un mirage F 16 grec causait le décès de neuf militaires français sur la base d'Albacete en Espagne, dont sept de la base aérienne de Nancy-Ochey.

Parmi les victimes se trouvait le capitaine Mathieu Bigand, nommé lieutenant colonel à titre posthume.

Le lieutenant colonel Bigand était heillecourtois. Il habitait avec sa petite famille rue de la Vanoise.

Il n'avait que 30 ans.

Originaire de Croix dans le Nord, le lieutenant colonel Bigand est né le 19 novembre 1984. Il avait intégré l'armée de l'Air à l'âge de 20 ans, en 2004. A l'issue de sa formation à Salon de Provence, il est affecté à l'escadron de chasse 1/3 « Navarre » sur la BA 133 de Nancy Ochey en 2010 et c'est la même année qu'il est promu capitaine. Détaché successivement dans le cadre de l'opération Epervier et ensuite de Serval, il est cité à l'ordre du corps aérien pour cette dernière ; Ce sous-chef de patrouille aura totalisé près de 1000 heures de vol.

Mathieu Bigand était marié et il laisse un enfant derrière lui.

Samedi dernier, en votre nom, je suis allé m'incliner devant les corps des victimes dans la chapelle ardente installée sur la base aérienne de Nancy Ochey.

Ce matin, à l'invitation de l'Elysée, je suis allé représenter notre ville à la cérémonie en hommage aux victimes, aux Invalides, cérémonie au cours de laquelle le lieutenant colonel a été fait chevalier de la légion d'honneur par le Président de la République François Hollande.

Je renouvelle à son épouse, son enfant, sa famille, ses camarades militaires et ses amis, notre douloureuse sympathie.

Ce soir, je vous invite à vous associer à ce témoignage de respect envers notre concitoyen Mathieu Bigand et à observer un moment de silence.

J'ouvre donc l'ordre du jour du conseil municipal par le débat d'orientation budgétaire.

Conformément à la loi, dans les deux mois précédant le vote du budget, il appartient au maire de chaque ville d'organiser le débat d'orientation budgétaire. Nous avons cherché maintes fois à innover dans ce domaine, à trouver des supports engageant au débat, avec des résultats plus ou moins satisfaisants.

Ce soir, nous vous proposons avec l'aide de notre directrice générale des services, de notre nouveau responsable des services financiers et des adjoints et conseillers délégués, un nouveau modèle de présentation.

La préparation du budget 2015 et les prévisions pour les années futures s'insèrent dans un contexte particulièrement difficile pour toutes les collectivités territoriales.

En effet, alors qu'elles sont à l'origine de 56 % des dépenses publiques, il leur est demandé, par le gouvernement, de supporter 70 % de la baisse des dotations.

Une telle baisse des dotations ne pourra être absorbée en l'espace de quatre ans sans remise en cause profonde de l'action publique locale car elle aura, non seulement, des conséquences sur les services à rendre aux habitants, sur la gestion du personnel, mais aussi sur l'investissement public local qui diminuera fortement avec un risque important sur la vie des entreprises et les emplois, car, ne l'oublions pas, les collectivités locales et intercommunalités sont les plus gros investisseurs. A titre d'exemple, la dotation 2013 pour Heillecourt était de 859 393 €. En 2014, elle est descendue à 807 233 € soit 6.77 % de moins.

Il est vrai que la dette publique dans la zone euro est, en moyenne, de 97.1 % du produit intérieur brut.

Je vous citerai, à titre d'exemples, quelques pays européens et leurs situations en 2015 :

- L'Allemagne dont la dette représente 72.8 % du PIB
- La France avec 98.2 % du PIB
- L'Espagne avec 101.3 %
- L'Italie avec 138.2 %
- Le Portugal avec 130.7 %
- La Grèce avec 167.7 %

Bercy prévoit une croissance de 1 % l'an prochain, mais il est plutôt envisagé par les économistes une croissance limitée à 0.8 % en 2015. L'Allemagne devrait atteindre 1.7 % de croissance, l'Espagne 1.8 % et la Grande Bretagne 2.2 %.

L'investissement devrait rester « en panne » l'année prochaine et notamment celui des ménages, principalement le logement qui devrait reculer de 2.2 % en 2015.

Quant à l'investissement public, sous le coup du plan d'économies de 21 milliards d'euros prévus en 2015, il devrait reculer de 5 %.

Ce que nous avons réalisé en matière d'investissement le mandat précédent, nous ne pourrions plus le réaliser à présent.

Pourtant, malgré ces investissements réalisés, nous avons rendu la ville dans un état financier similaire à celui où les électeurs nous l'avaient confiée en mars 2008, voire amélioré, puisque la dette par habitant a même légèrement baissé.

Durant 6 ans, nous avons fait preuve de rigueur et aujourd'hui, il nous faut faire encore plus. Il est des seuils difficilement franchissables lorsqu'on a toujours appliqué une politique de gestion rigoureuse.

Nous allons devoir imaginer d'autres voies de recherche, comme la mutualisation de services, la gestion et la rationalisation de l'occupation des bâtiments publics, le soutien éclairé aux associations, tout en assurant l'entretien courant de notre patrimoine et les adaptations réglementaires selon les directives nationales ou européennes.

Nous aurons des dépenses obligatoires comme le budget du personnel communal ; avec les revalorisations des bas salaires, les évolutions de carrières, le vieillissement, les départs en retraite et, moins prévisibles, les absences pour cause de maladie.

Je passe la parole à Laurent Mérey pour nous présenter, plus spécifiquement le cadre local de nos finances, puis chaque adjoint, comme il a pu le faire en commission, présentera les objectifs de chaque délégation et les voies de recherche en vue de l'élaboration d'un budget responsable dans ce contexte réducteur.

Ensuite nous ouvrirons le débat.

## **1. Débat d'Orientation Budgétaire**

Conformément à l'article L. 2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, l'élaboration proprement dite du budget primitif est précédée, pour les communes de 3500 habitants et plus, d'une phase préalable constituée par le débat d'orientation budgétaire (D.O.B.). Ce débat a lieu au plus tôt deux mois avant l'examen du budget primitif. Il porte sur les orientations générales à retenir pour l'exercice ainsi que sur les engagements pluriannuels envisagés.

Le Débat d'Orientation Budgétaire permet aux membres du conseil dans le respect de la réglementation en la matière de débattre des grandes lignes des actions qui pourront être menées en 2015, tout en ayant à l'esprit l'obligation de continuer à gérer avec prudence et détermination les finances communales en raison notamment du contexte financier national et international et de la diminution des dotations et des possibilités de financement des projets.

Chaque commission s'est réunie pour débattre des orientations 2015.

### **Cadre légal :**

Article L.2312-1 du CGCT : dans un délai de deux mois précédant le vote du budget, un débat a lieu en conseil municipal sur les orientations budgétaires.

Objectif : introduire une discussion sur la stratégie financière et budgétaire de la commune dans le cadre de la préparation du budget 2015.

Le débat d'orientation budgétaire (DOB) tient compte d'éléments exogènes qui conditionnent en grande partie la capacité financière de la collectivité :

- Le contexte économique et réglementaire
- L'impact sans précédent de la loi de finances 2015 sur le budget des collectivités locales
- Le DOB annonce les principales orientations qui seront retenues dans le budget

### Le contexte national :

#### 1. Perspectives économiques

- Croissance : les perspectives de croissance pour la France : + 1 % pour 2015 (+0.4 % en 2014)
- Inflation : pour 2015, l'inflation prévisionnelle se situe à 0.9 % (taux 2014 : 0.1 %)

#### 2. Les concours financiers de l'Etat

Les collectivités territoriales vont être confrontées sur les trois prochaines années à une baisse de concours de l'Etat de 11 milliards d'euros entre 2015 et 2017 (3.7Md€ par an), ce qui impliquera des efforts considérables en terme de réduction des dépenses.

En 2015, la répartition de l'effort entre les trois catégories de collectivités territoriales sera proportionnelle à leurs recettes de fonctionnement. Ainsi, les Communes et Communautés de Communes contribueront à hauteur de 2.071 Md€, les Départements à hauteur de 1.148 Md€ et les Régions à hauteur de 451 Md€.

#### 3. Les orientations stratégiques :

Dans un contexte budgétaire contraint, marqué notamment par le gel puis la baisse des dotations de l'Etat, par des dépenses nouvelles sur lesquelles nous n'avons pas ou peu de prise (rythmes scolaires, normes, mesures salariales...), les orientations du projet de budget 2015 se déclinent selon les axes suivants :

- La diminution des dépenses de fonctionnement est une priorité, tout en gardant pour objectif de maintenir des services publics de qualité
- Les recherches économiques déjà engagées et la mutualisation des services qui devront nécessairement être poursuivies et développées.

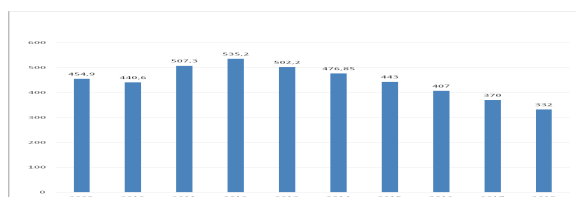
### Evolution de la population (par nombre d'habitants)



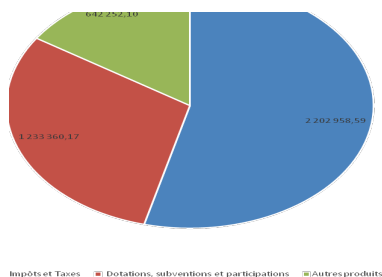
### Encours de la dette (capital restant dû au 31/12)



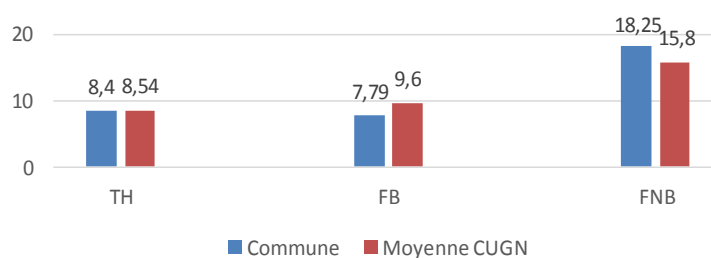
### Endettement par habitant



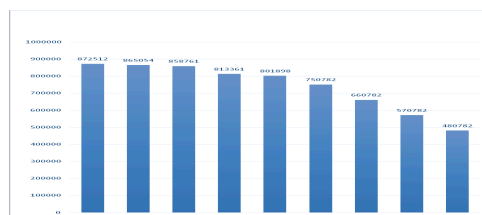
## Répartition des recettes de fonctionnement (exercice 2013)



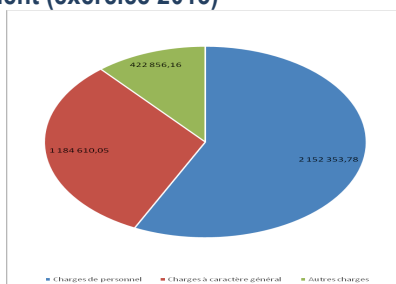
## Impôts locaux



## Evolution de la dotation globale de fonctionnement



## Répartition des dépenses de fonctionnement (exercice 2013)



## Charges de personnel

	2009	2010	2011	2012	2013	2014
Charges brutes	1 964 119	1 972 341	1 983 713	2 148 308	2 152 800	2 155 765
Charges nettes	1 874 633	1 892 152	1 897 290	2 013 553	1 945 542	2 010 895

## Quelques chiffres 2013 (chiffres par habitants)

	Heillecourt	Moyenne nationale
Encours de la dette	507	607
Produits de fonctionnement	681	880
Dont Impôts locaux	193	306
Charges de fonctionnement	647	697
Dont charges de personnel	350	243

### Opération d'investissement en cours

- Aménagement du cimetière
- Extension du restaurant scolaire
- Travaux divers d'entretien

### URBANISME TRAVAUX CIRCULATION

- Gérer, protéger et entretenir le patrimoine communal
- Maitriser l'urbanisme
  - Objectifs :
    - Terminer les chantiers d'investissement en cours
    - Établir un état des lieux du patrimoine afin de réfléchir à son devenir : avec un groupe de travail qui réfléchirait sur le patrimoine et son orientation
    - Travailler sur des objectifs d'investissement éligibles au subventionnement : évocation de la MTL
    - Mettre les bâtiments communaux en conformité et les rendre accessibles : la mise en conformité pour l'accessibilité des bâtiments est reportée, le rapport doit être rendu pour le 27 septembre 2015
    - Poursuivre la rénovation des équipements : maisons place de la Fontaine et MTL

### PARTICIPATION – COMMUNICATION

- Améliorer la transversalité entre les commissions et les services, et entre la collectivité et les partenaires : la communication est un outil transversal et il serait souhaitable dans la méthodologie de pouvoir travailler davantage en partenariat avec les commissions. La commission communication doit se situer en amont de la mise en place des événements et ne doit pas arriver en phase finale. Une méthode de travail va être mise en place.
- Contribuer au rayonnement de la ville de Heillecourt tant sur son territoire qu'à l'extérieur avec des supports de communication bien identifiés comme le journal municipal qui a été toiletté et qui a une nouvelle dynamique. Un comité de rédaction a été mis en œuvre et nous y avons associé la société civile (2 bénévoles et la correspondante de presse qui habite Heillecourt) et cela crée une dynamique pertinente. Nous espérons que d'autres heillecourtois viendront se joindre afin de mettre en place un comité de 5 personnes en plus des 4 élus qui s'y trouvent actuellement.
  - Objectifs :
    - S'engager dans une ville attractive et solidaire
    - Faire participer les habitants au devenir de leur ville en développant la Solidarité avec la mise en place d'outils
    - Promouvoir ensemble une ville respectueuse de l'environnement
    - Affirmer notre vocation de ville citoyenne et ouverte

Je ne m'étendrai pas davantage sur les objectifs parce que le service communication accompagne et guide l'ensemble des commissions en matière de communication. Son rôle est de rapprocher le projet municipal et le travail municipal à travers des outils cités. Les élus doivent se saisir des outils nécessaires à promouvoir leurs actions dans l'intérêt d'une communication auprès des concitoyens. La commission communication doit accompagner les élus dans leurs actions au cours du mandat en cohérence avec le programme électoral.

### ACTION EDUCATIVE

- Ecoute, soutien attentif et innovation
  - Objectifs
    - Gestion responsable des dotations et subventions aux écoles afin de poursuivre le soutien aux projets d'école et les projets éducatifs tout en étant attentifs au budget nous étudierons leur optimisation et rechercherons en lien avec l'enseignant concerné des aides ou des subventions qui pourraient accompagner les projets

- Suivi et adaptation des rythmes scolaires afin d'améliorer les services proposés dans le cadre des horaires et des activités liées à la réforme des rythmes scolaires, nous continuerons la concertation et un bilan sera fait avec toutes les parties prenantes et nous proposerons une éventuelle nouvelle organisation afin de répondre au mieux aux besoins des enfants et finaliserons la rédaction du projet éducatif territorial
- Equipements informatiques – TBI et dématérialisation – recherche de mutualisation (GN) : nous resterons attentifs aux renouvellements de nos équipements informatiques et malgré le contexte économique et l'absence de subventions, nous souhaitons que nos groupes scolaires restent bien équipés et nous étudierons en lien avec les enseignants et les services de l'académie le développement du numérique et la possibilité d'équiper progressivement les groupes scolaires en TBI. La mise en place de la dématérialisation à moyen terme offrira un service de qualité et un confort aux familles avec l'objectif de simplifier les démarches liées au scolaire, au périscolaire et au péri-éducatif.
- Création d'un Pôle JEPSS – Jeunesse Education Prévention Sport Santé en lien avec la commission Jeunesse et la commission Sport Prévention. Le pôle JEPSS sera mis en place afin de mutualiser les moyens humains et ainsi de proposer un service qui répond et anticipe l'attente de ce public.

### QUALITE ENVIRONNEMENTALE AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

- **Un objectif affirmé** : Veiller à la qualité environnementale et préserver notre cadre de vie
- **Ligne de conduite** : Promouvoir la charte d'engagement du Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) à laquelle la commune est signataire
  - Objectifs :
    - Gestion du patrimoine communal et notamment sur nos bâtiments :
      - Communiquer sur les bons usages des bâtiments
      - Suivi des consommations énergétiques
      - Garantir un bon renouvellement de l'air (QAI)
      - Utiliser des systèmes d'éclairage intérieurs et extérieurs plus sobres en énergie
    - Développer les mobilités :
      - Faciliter et sécuriser l'usage du vélo
      - Faire évoluer le parc de véhicules vers des modèles plus économes en énergie et moins polluants
    - Favoriser les consommations et productions responsables :
      - Réduire les déchets à la source
      - Eviter l'usage d'engrais dans les jardins ou les espaces verts
    - Sensibiliser, former et communiquer :
      - Relayer les principes de l'éco-responsabilité dans les structures
      - Prévoir des événements de sensibilisation ou de formation
      - Démarche participative

### POLITIQUE DE LA JEUNESSE

La ville développe une véritable politique enfance jeunesse et la force de son engagement envers cette jeunesse est constante

- Volonté d'aller et de faire avec les jeunes qui sont de véritables acteurs et qui doivent être pris en compte
- Renforcer leur sentiment d'appartenance à notre collectivité par différents objectifs
- Accroître la lisibilité et veiller à la cohérence des actions jeunesse

Nous allons inscrire cette politique dans une dynamique d'écoute, d'attention et d'épanouissement du tout petit jeune jusqu'au pré-adolescent

- Objectifs
  - Mettre en œuvre les moyens éducatifs et pédagogiques nécessaires à l'épanouissement des jeunes
  - Permettre aux jeunes d'être acteurs de leur développement social et culturel
  - Construire des indicateurs plus pointus quant aux fréquentations des différents espaces et des différentes actions menées auprès des jeunes : l'accueil de loisirs, les chantiers jeunes, des semaines sportives, des journées jeunes sport (créer des indicateurs), et aussi sur les structures en accueil libre qui existent au sein de la commune
  - Encourager et accompagner les initiatives et la participation des jeunes dans le développement de projets : il faut les aider à réaliser des projets, les orienter, les conseiller, les rendre citoyens actifs et créer ainsi un sentiment d'appartenance, leur apprendre à s'organiser dans le montage et le suivi de projet

- Écouter les jeunes et prendre en compte leurs paroles
- Accentuer notre « dynamique jeunesse » sur le territoire
- Création d'un Pôle JEPPS

Il faut faire un travail de formalisation des actions menées par les trois commissions citées auparavant : Action éducative, Sport et Jeunesse, nous pouvons même y associer la commission animation. Nous devons leur donner une lisibilité, une cohérence en cherchant une mutualisation des différents moyens au service des familles et des jeunes heillecourtois.

### **SPORTS SECURITE SANTE : « Le bien être pour ambition »**

- Renforcer l'attractivité de la commune
- Mettre l'humain au cœur du dispositif, acteur de son bien-être c'est-à-dire être participatif et non seulement consommateur
  - Objectifs :
    - L'axe sport-santé : la valorisation du patrimoine à travers la promotion de l'activité physique et sportive : utiliser l'activité physique et sportive comme vecteur d'intégration mais aussi comme moyen de renforcer l'attractivité de notre patrimoine
    - L'interactivité : moins de verticalité pour davantage de participation c'est à dire mettre l'échange au cœur des relations en matière de sport de santé ou de sécurité
    - Le handicap : le sport, un vecteur d'intégration, c'est faire changer le regard sur le handicap à travers la pratique du sport
    - La sécurité des heillecourtois : la nécessaire adaptation de l'offre pour répondre toujours mieux aux besoins. Le besoin de sécurité ne diminue pas, il nous appartiendra d'étudier toutes les pistes pour apporter les réponses les plus adaptées

### **ANIMATIONS ET CULTURE**

- Partenariat soutenu avec les forces vives associatives
- Réactualisation d'un projet socioculturel autour des manifestations « phares » en un lieu de vie valorisé
  - Objectifs
    - Associations : rencontres, soutien. Nous allons poursuivre le lien apporté aux associations sur le plan logistique d'une part par le maintien du niveau de subventions, ce qui constitue déjà un effort dans le contexte économique actuel, par la mise à disposition gratuite des structures et de matériels, d'autre part par un accompagnement lors des rencontres périodiques
    - Manifestations : lien social, solidarité intergénérationnelle, culture MTL : structure conviviale pour un nouveau projet de vie avec le pôle jeunesse. Nous continuerons à développer les manifestations qui contribuent à améliorer le lien social au sein de la commune tels que la rencontre conviviale, les œufs de Pâques, feux de Saint Jean et Saint Nicolas, certaines contribuent à perpétuer les traditions. Nous poursuivrons l'organisation de manifestations culturelles avec les expositions artistiques et nous réfléchissons à la mise en place de conférences. Une nouveauté pour cette année le lancement d'un programme à vocation intergénérationnelle qui s'intitule « Lire et Faire Lire » : les quinquagénaires de la commune iront rencontrer les plus jeunes pour stimuler le plaisir de lire
    - En ce qui concerne la MTL, l'idée serait de donner un nouvel élan à cette structure qui vit peu la journée en dehors de manifestations, la réflexion en cours nous a déjà permis de dégager deux axes de développement :
      - L'identifier comme un lieu de ressources où tout heillecourtois vient chercher réponse aux interrogations sur les activités durant le temps libre
      - Y accueillir tout nouveau projet comme celui de pôle jeunesse

### **SOLIDARITE EMPLOI FAMILLE**

- « Renforcer le lien social » par :
  - une écoute attentive aux difficultés rencontrées par certains : il y a un lien fort avec les orientations du protocole, signé il y a une quinzaine de jours, « voisins solidaires et attentifs ». Etre voisin solidaire et attentif, c'est être solidaire vis-à-vis des autres. C'est certes une démarche de prévention et de sécurité mais c'est aussi un moyen de réactiver la solidarité entre les voisins et lutter contre l'isolement des personnes âgées ou fragilisées. L'élan de solidarité nationale montré en ce début d'année nous renforce, s'il en était besoin que la tâche est à notre portée.
  - un soutien social approprié sur les trois volets solidarité emploi et la famille
  - une volonté d'améliorer le quotidien : il s'agit de pouvoir mieux faire encore et de savoir faire face à une demande d'aide d'une population plus nombreuse devant les difficultés quotidiennes.
- Objectifs

- Améliorer l'aide à apporter auprès des personnes en détresse ou isolées : continuer la permanence sociale tous les mercredis après midi. Il s'agit de résoudre la difficulté dans l'urgence, et chercher à résoudre les difficultés plus profondes.
- Satisfaire et coordonner les attentes des personnes âgées, aider au maintien des séniors dans la cité : dans le secteur du logement, réfléchir à comment agrandir l'offre de logements. Il y a une offre satisfaisante de logements sociaux mais la demande de logements autre existe aussi comment répondre à la demande de la population lorsqu'elle demande à pouvoir rester sur la commune dans un logement plus petit. Une meilleure information et gestion d'un transport collectif des personnes âgées habitant la commune pour se rendre dans les centres commerciaux. Etude d'un service handi-stan pour les personnes à mobilité réduite pour leurs déplacements d'ordre médical.
- Prioriser le suivi régulier des demandeurs d'emploi et accompagner davantage les jeunes : la signature en octobre de nouvelles modalités de la convention avec la Maison de l'Emploi permet maintenant un accueil de tous les demandeurs d'emploi habitant la commune. Chiffre assez stable d'environ 260 demandeurs d'emploi inscrits. Les jeunes de moins de 26 ans bénéficient maintenant sans rendez-vous d'un accueil régulier et ouvert. Une quarantaine de jeunes concernés.
- Se mobiliser pour les familles, conforter la vitalité de la maison de l'enfance. Pour ce faire :
  - Ecriture d'un livret pour les jeunes mamans arrivant sur la commune
  - Suivi des prestations du RAM, au sein de la maison de l'enfance, mission d'information et d'orientation des parents
  - Travaux à réaliser pour un meilleur confort des petits à l'intérieur de la crèche (cloison pour isoler un dortoir)
- Développer le lien social intergénérationnel dans les quartiers
- S'engager à rendre plus visible un point d'appui et d'écoute sociale :
  - Etudier la possibilité d'une permanence sociale en mairie
  - Rendre souple cette écoute sociale : visite au domicile des personnes isolées sur leur demande ou plus simplement visite de convivialité dans nos quartiers respectifs. Appui sur des « jeunes séniors » bénévoles sur les membres du CCAS
  - L'exercice et la manifestation de cette solidarité sera, nous en sommes sûrs, à la mesure de notre volonté de bien vivre ensemble.

#### D. SARTELET

Voici présenté de façon rapide le DOB, je souligne toutefois que c'est un programme pluriannuel. Nous allons revenir sur chacune des commissions s'il le faut afin d'apporter des précisions.

#### H. WILLER

Monsieur le Maire,

Nous avons écouté attentivement la présentation qui vient d'être faite.

Sur la forme, s'agissant du document préparatoire transmis avant ce conseil municipal, nous notons un progrès dans la présentation plus synthétique que les années passées de ce qui a pu déjà être dit dans les commissions.

Sur le fond, le sentiment qui ressort de cette présentation ordonnée par commission est d'avoir plus affaire à un programme électoral qu'à un plan d'actions abouti, comme on serait en droit d'en attendre un 9 mois après votre installation et à l'occasion de ce premier débat d'orientation budgétaire.

Nous avons entendu beaucoup d'incantations, quelques idées nouvelles qui paraissent avoir trouvé de bonnes sources d'inspiration, jusque dans les expressions utilisées. Nous vous remercions de nous avoir ainsi rajeunis d'un an par la reprise de propositions que nous avons formulées en mars 2014. Nous sommes plus circonspects sur votre manière de mettre en oeuvre ces idées.

Mais ce que nous retenons surtout, c'est que vous ne semblez pas avoir pris la mesure des changements nécessaires dans le fonctionnement de notre collectivité pour la rendre plus efficace et plus économe. Et peut être n'avez vous pas encore bien pris conscience, et vous n'êtes pas seul, que non seulement le fonctionnement en vase clos est dépassé mais que le temps du toujours plus, surtout quand ce sont les autres qui paient, est révolu.

Ainsi nous avons de nouveau entendu la plainte de la baisse des dotations versées par l'Etat. Je rappelle tout d'abord que ces dotations aux collectivités, ponctionnées sur le budget de l'Etat, correspondent à l'emploi de recettes d'impôts payés par le contribuable national, et sont même financées par le déficit public et donc l'emprunt qui fait croître chaque année la dette publique, c'est à dire l'impôt de demain pour la rembourser. Ainsi, contrairement à ce que certains intellectuellement malhonnêtes et dans une démarche purement politicienne laissent entendre, l'Etat ne fait pas ses fins de mois sur le dos des collectivités, tout simplement parce que cela fait 35 ans que l'Etat ne fait pas ses fins de mois et qu'il vit à crédit en chargeant le fardeau des générations futures.



Alors en effet, les collectivités, comme l'Etat et la Sécurité sociale sont appelées à réaliser des économies à hauteur de 50 milliards € d'ici 2017.

Nous avons donc entendu plusieurs fois dans les commissions et ce soir encore ce terme d'économie, comme si finalement seule la contrainte financière, c'est à dire la baisse des dotations, conduisait à s'interroger enfin sur les priorités de dépenses de fonctionnement, mais surtout sur les choix d'investissement et la rationalisation des organisations.

Car il ne s'agit pas seulement de réguler les politiques municipales, en réduisant les services aux Heillecourtois. Il convient d'abord et surtout de s'attaquer aux structures des collectivités qui ont parfois pris de la mauvaise graisse avec des dotations et des impôts locaux qui n'ont cessé d'augmenter.

Faut-il rappeler que la taxe d'habitation payée par chaque foyer heillecourtois a augmenté de 25% sous le précédent mandat, les 3/4 étant votés et perçus par le Grand Nancy. Ainsi, la maîtrise de la fiscalité dont vous vous prévaluez ici à Heillecourt, à juste titre jusqu'à maintenant il faut le reconnaître, est totalement balayée par les choix que vous cautionnez et vos votes au Grand Nancy. Et, non seulement, j'ai cru comprendre en commission qu'une augmentation des taux à Heillecourt était envisagée, de plus aucune réponse à ma question en commission sur les intentions du Grand Nancy sur ce point n'a pu être apportée.

S'agissant des dépenses, certes le regroupement de certains achats (énergie, téléphonie, etc) est nécessaire mais reste insuffisant. Les véritables économies viendront d'une cure d'amaigrissement des structures qui ont gonflé pendant 15 ans sans apporter toutes les économies d'échelle attendues. Ainsi au cours du mandat 2008-2013, ce sont encore 36 emplois de catégorie A qui ont été créés au Grand Nancy dans la seule filière administrative, soit une augmentation de 45%. Nous n'avons assisté à aucune baisse concomitante dans les communes. Et depuis, ici même, votre mode de gestion va conduire à supporter la charge de la rémunération de l'ancien DGS, que vous avez déchargé de tout service, pour une durée non maîtrisée et qui pourrait être de plusieurs années. Cette situation est votre propre héritage de la manière dont ce problème a été géré pendant plusieurs années.

Regardons aussi du côté du train de vie de la commune et du Grand Nancy : nombre d'adjoints et de vice-présidents au maximum autorisé avec des indemnités à taux plein, inflation du nombre de collaborateurs nécessaires autour d'élus cumulant mandats et fonctions. Ni à Heillecourt, ni au Grand Nancy, les élus n'ont partagé les efforts avec ceux demandés aux habitants et contribuables.

Enfin, les mutualisations ne peuvent pas être envisagées seulement au niveau du Grand Nancy, elles doivent aussi être recherchées entre communes avec une vraie mutualisation de services (police municipale, services techniques par exemple). Encore quelques idées que vous pourrez reprendre à votre compte sans retenue. Mais cela suppose de changer radicalement les habitudes du chacun chez soi, de dépasser les seules connivences politiques avec de véritables objectifs de rationalisation des dépenses, mais aussi de se défaire de la fonction tutélaire du viaduc Kennedy.

Dans le contexte actuel et en début de mandat, un débat d'orientation budgétaire devrait permettre de cadrer l'action. Vous semblez seulement en être au stade de la réflexion et de l'élaboration d'un programme de mandature. Cela n'est vraiment pas au niveau des défis qui nous attendent.

#### D. SARTELET

En ce qui concerne la mutualisation, c'est un point très important, nous y réfléchissons depuis longtemps, j'ai déjà commencé au niveau de ma délégation au Grand Nancy à visiter les vingt communes afin de mutualiser le traitement des espaces verts et voir si l'on peut regrouper des marchés de commandes et d'entretiens d'espaces verts communaux sur des bases de prix communautaires en faisant des marchés plus attractifs pour les communes. Il y a moyen de trouver des pistes et des orientations afin de payer moins cher les prestations.

Sur la mutualisation inter commune dans le secteur sud-est (Jarville, Laneuveville, Houdemont, Fléville, Heillecourt, Ludres), nous avons mis en place, à la demande de Monsieur Hurpeau, un travail de réflexion pour une mutualisation sur plusieurs domaines et notamment pour la police municipale. C'est une action en cours.

En ce qui concerne les contraintes financières : nous arrivons à des seuils minimums en deçà desquels il est difficile de descendre puisque nous avons toujours géré au plus près et au plus rigoureux. Donc faire mieux sera difficile, cela nous oblige à chercher des tas de solutions autres que celles déjà trouvées pour ne pas dépenser. J'ai demandé à chacun des adjoints et conseillers délégués de chercher comment faire mieux. Nous n'avons pas été particulièrement dépensiers.

Les taux à Heillecourt n'ont pas augmenté le mandat précédent. Actuellement, aucune décision n'est prise, nous sommes en débat d'orientation budgétaire, nous connaissons la charge des poids des impôts sur la population, nous réfléchissons aux meilleures solutions. Quant aux taux communautaires, le débat d'orientation budgétaire de la communauté urbaine va avoir lieu prochainement. Normalement, les taux communautaires n'augmenteront pas en 2015.

En ce qui concerne la particularité de la gestion du DGS : j'avais donné une mission primordiale et principale à l'ancien DGS qui était la gestion du personnel et le contrôle de légalité. Si vous reprenez les tableaux présentés par Laurent Mérey, vous pouvez constater que les deux premières années, les objectifs étaient remplis, dès la troisième année les frais de personnel ont subi une augmentation sans avoir d'embauches supplémentaires. Il y a eu un relâchement en matière de gestion du personnel. Nous avons un taux qui dépasse les 50 % et pour une collectivité ce taux n'est pas bon. Il faut diminuer le coût de la gestion de personnel. Cette mission relevait du DGS, il aurait du me proposer un schéma d'organisation acceptable par le personnel,

négocié, validé et productif et qui n'engendre pas des coûts supplémentaires ou non maîtrisés. A sa décharge, nous n'avons pas pu prévoir un certain nombre d'arrêts maladie de longue durée, la législation concernant les fonctionnaires d'une collectivité territoriale est différente de celle du privé, certains postes sont donc bloqués par des personnes en maladie et qui engendrent des difficultés en matière de gestion du personnel. J'ai donc souhaité avoir une personne qui prenne en main cette gestion de façon plus rigoureuse pour le bien de la commune. Depuis 2010, des remarques ont été faites au DGS. Un maire peut se détacher de son DGS dans les six mois qui suivent une élection sans autre procédure, j'ai donc attendu car en deçà de cette période, c'est le tribunal administratif et les démarches sont beaucoup plus complexes, sans toutefois être sûr du résultat. Voici les quelques points que je voulais éclaircir.

Je voudrais que l'on revienne sur l'état d'esprit qui est celui de toute l'équipe du conseil municipal. Nous entrons dans une période, au vu du contexte actuel, où nous devons travailler tous ensemble en concertation. Nous ne devons pas être les uns contre les autres, regarder ce que font les collègues en espérant qu'ils ne vont pas réussir. Pour l'intérêt de tous les heillecourtois nous devons participer tous ensemble à une construction économique de la ville pour passer au moins les trois années à venir dans des conditions acceptables par tous.

Par exemple, la ville de Vandoeuvre, j'ai vu dans son débat budgétaire, voire même son budget, des coupes sombres au niveau des dotations pour les associations. Je n'ai pas de jugement à porter, ne connaissant pas la situation de cette ville, si cela a été fait c'est qu'il y avait des raisons de le faire, mais je pense que pour Heillecourt, il faudra réétudier toutes les dotations aux associations, revoir la mise à disposition des locaux aux associations lorsqu'il n'y a que trois ou quatre personnes occupant les lieux. Il faudra rationaliser, optimiser le prêt de salles pour certaines associations, nous n'avons pas à payer les fluides pour des petits groupes. Il faut que chacun prenne conscience que tout cela a un coût. Cette année, nous allons inclure dans les demandes de subventions une évaluation du coût de mise à disposition des locaux et du personnel, car cela s'apparente à des subventions indirectes.

J'en appelle à tous, toutes les solutions, toutes les idées sont bonnes. La solidarité est un grand enjeu de 2015, elle a été réveillée en ce début d'année par des événements tragiques et il ne faut pas s'en détourner. Tous les conseillers municipaux autour de cette table n'ont qu'un seul but : travailler ensemble pour une gestion optimale des deniers publics.

H. WILLER

Il y a un certain nombre d'intentions auxquelles nous ne pouvons qu'adhérer, mais il faut voir la manière dont on met en œuvre tout cela. Nous avons une question à propos du règlement local de publicité de la commune qui a été révisé en 2011. Il réglemente les autorisations de publicité en fonction de zones et à Heillecourt de sous secteurs dits A dans la zone 1. Dans ces sous secteurs les dispositifs publicitaires muraux sont interdits. Le décret du 30 janvier 2012 relatif à la publicité extérieure avec entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> juillet 2012, prescrit que les dispositifs non conformes disposaient d'un délai de 2 ans pour se mettre en conformité, c'est le cas de deux panneaux muraux 4 X 3 installés près de la mairie dans le sous-secteur A. Si j'en crois les délais de mise en conformité, ils auraient dû être démontés au plus tard le 1<sup>er</sup> juillet 2014, tel n'est pas le cas, pouvez-vous nous indiquer les actions entreprises jusqu'à ce jour pour la mise en conformité et quand avez-vous l'intention de faire respecter le règlement que vous avez élaboré et voté le 5 juillet 2011 ?

D. SARTELET

J'ai fait la même remarque au directeur des services techniques, à priori les publicitaires ont jusqu'au 1<sup>er</sup> juillet 2015 pour la mise en conformité et retirer leurs panneaux. La réglementation a été reportée et la date butoir est le 1<sup>er</sup> juillet de cette année.

H. WILLER

La question avait déjà été posée il y a un an et vous nous aviez répondu que le délai était jusqu'en juillet 2014

D. SARTELET

Je viens d'apprendre qu'un délai supplémentaire d'une année était accordé.

H. WILLER

Dans le même ordre d'idée en termes de développement durable, nous avons appris par la presse la destruction de l'Hôtel Eclipse et la construction d'un restaurant Mac Donald. La presse a parlé de permis de destruction et de reconstruction déposés à Houdemont, ce qui doit être un problème de plume. Nous avons du mal à croire que vous n'étiez pas au courant de cette opération grand contre symbole de développement durable. Pouvez-vous nous en dire plus à ce sujet ?

D. SARTELET

Bien évidemment cela concerne Heillecourt. Croyez que je suis désolé de cette situation. Le propriétaire de l'Hôtel Eclipse cherche à vendre depuis 15 mois, il n'a trouvé aucun acquéreur dans le domaine de l'hôtellerie, son hôtel étant en demi-niveau, il est nécessaire pour des raisons de mise en conformité d'installer deux ascenseurs différents ; personne n'a voulu investir pour une raison de coût définitif.

Je me pose d'ailleurs la question du devenir des hôtels dans notre secteur. L'hôtel Arcole à Houdemont se transforme en EPADH, ce qui signifie qu'il n'y a pas de reprise hôtelière dans notre secteur.

Monsieur Pelard a l'âge de la retraite et il souhaite faire valoir ses droits. Nous n'avons pas les moyens légaux de faire interdire cette vente, si cela n'est de préempter pour un montant de l'ordre de 1 900 000 €, somme très lourde à faire assumer à la commune et de plus, si nous préemptons il faut avoir un projet, ce qui n'est pas le cas...

Je suis, comme beaucoup de heillecourtois qui avaient l'habitude de se rendre dans ce restaurant, très déçu du devenir de cet hôtel.

H. WILLER

Un petit lien géographique en matière de gestion du patrimoine, concernant la salle de l'Espinette. Au delà du coût d'investissement, il est question d'un coût de fonctionnement annuel supérieur à 60 000 €. Nous n'allons pas refaire le débat, simplement comme nous vous l'avions indiqué à l'époque, la problématique de cette salle c'est qu'elle n'a qu'une seule fonctionnalité et qu'elle n'est occupée que le week-end et au demeurant avec un hôtel qui va disparaître. Vous évoquez la rénovation de la MTL pour en faire un cœur de vie avec le pôle jeunesse, nous ne pouvons que nous en réjouir, mais est-ce que vous ne pensez pas qu'il aurait été plus pertinent, en son temps, de faire les investissements nécessaires à la MTL, en faire ce cœur de vie et développer la multi fonctionnalité de cette structure ? Elle aurait été occupée aussi bien le week-end que la semaine.

D. SARTELET

Voilà un bon sujet de débat. Comme vous le soulignez, nous n'allons pas refaire le dossier, mais rappelez-vous les orientations qui ont été données à la salle de l'Espinette :

- Salle réservée aux particuliers : la MTL étant occupée à plus de 80 % par les associations, lorsque des particuliers voulaient faire des fêtes de famille, la MTL n'était jamais libre et le coût est très élevé (chauffage, éclairage...), nous avons donc décidé de créer une salle réservée aux manifestations privées et accessibles à toutes les bourses. Nous avons voulu donner ce caractère social, nous sommes donc partis du principe que toutes les familles, n'ayant pas la place dans leur logement pour fêter un événement, puissent bénéficier d'une salle sur le territoire de la commune avec un coût accessible.

Le coût de location ne compense pas les charges mais cela relève du social.

Il faudra se poser la question d'une réévaluation, peut être une autre grille de tarification.

On démarché les entreprises de plus en plus. Ce qui nous est reproché actuellement, mais nous sommes en train de revoir le problème, c'est que cette salle ne dispose pas du WIFI. Dès que ce problème sera réglé nous pourrons la louer à des entreprises notamment du secteur sud-est. Il est vrai que la disparition de l'hôtel va peut être lui retirer de l'attractivité, cela permettait de faire des réunions régionales. Nous verrons comment les choses vont évoluer...

H. WILLER

Ce n'était pas le sens de mon intervention. Je suis parti du point de la gestion du patrimoine qui est une de vos priorités et on le comprend parfaitement. Il ne s'agit pas de remettre en cause l'objectif de mettre à disposition des heillecourtois un lieu de manifestations familiales. La question est de savoir où et comment. Vous avez fait un choix exclusif sur une implantation un peu à l'écart de la commune avec un investissement lourd au départ, avec des coûts de fonctionnement pour une utilisation à ce jour limitée. Ce n'est pas la MTL et la salle de manifestations familiales, on pouvait envisager un projet global modulable, multifonctionnel, mais ce n'est pas le choix que vous avez fait. Nous avons considéré à l'époque que c'était une erreur stratégique en termes de gestion du patrimoine. Effectivement, maintenant que cela est fait, il faut assumer les conséquences financières en termes de coût de fonctionnement. Ce n'est pas l'utilité qui est remise en cause mais la manière dont cela a été géré. C'est un constat quelques années après, la gestion du patrimoine ça s'anticipe, on s'en occupe sur le long terme.

D. SARTELET

Je ne regrette pas ce choix, je suis tout à fait satisfait de cette réalisation. Si le coût a été supérieur à une construction neuve ou un aménagement neuf au centre de la commune, c'est parce que nous avons souhaité appliquer la charte Nicolas Hulot qui demande de réhabiliter de l'ancien plutôt que de créer du neuf. Réhabiliter de l'ancien coûte plus cher. Ce sont des hangars de la DDE que nous avons réaménagés en salle suite à la charte signée en 2006.

S. ASSFELD-LEMAIRE

Lors de la commission Urbanisme il a été décidé la mise en place d'un groupe de travail sur le patrimoine, ce que nous avons appelé le patrimoine de cœur, c'est-à-dire le patrimoine centre ville, les anciennes maisons et le 37 place de la Fontaine. Ce serait intéressant d'intégrer cette salle à la réflexion, comment optimiser le taux d'occupation en matière de journées au niveau des entreprises. Nous pourrions donc associer cette réflexion dans ce groupe patrimonial pour évaluer les possibilités de mobilisation des zones d'activités sur Heillecourt Fléville et Houdemont pour faire des réunions à l'Espinette.

H. WILLER

Dernier point en ce qui me concerne : un signallement en matière de sécurité et notamment d'incivilité voire de délit routier. Il suffit de se promener dans la commune pour voir des comportements qui relèvent de l'incivilité voire du délit. Je pense que c'est un sujet qu'il faudrait prendre en compte réellement car en plus cela pourrait avoir des conséquences dramatiques. Il y a la police municipale et peut-être faudrait-il envisager les modalités d'interventions dans ce domaine en donnant des consignes très strictes. Il n'y a pas que des jeunes, il y a aussi des adultes.

D. SARTELET

Cela fait longtemps que nous ne ciblons plus les jeunes comme responsables de tout.

La vitesse est une des plus grosses causes d'incivilité. Nous réfléchissons à des solutions. Nous avons pris la décision de placer tout le lotissement de la Tournelle en zone 30, car ce quartier devient un cheminement parallèle, plus rapide et plus direct, pour éviter les feux de la Grande Rue afin de rejoindre la rue Léon Songeur. Les automobilistes arrivent à trouver de plus en plus fréquemment des subterfuges routiers pour éviter les grands axes. Une nouvelle policière municipale a intégré la commune depuis le 2 février, le binôme est enfin formé, car comme vous le savez depuis les événements qui se sont produits le préfet demande aux agents de police de sortir en binôme et avec un gilet pare-balles. J'ai une grande confiance en notre police municipale, si nous lui donnons des orientations cela sera suivi d'actions. Matthieu Prolongeau est responsable de la sécurité et suivra le dossier. Nous pouvons avoir les cinémomètres de la communauté urbaine en prêt et nous allons refaire des opérations de contrôles périodiques sur la commune. Il faudra aussi se renseigner sur les détecteurs de vitesse car cela a un rôle pédagogique même si tout le monde ne les respecte pas, mais la vitesse s'allume en rouge et vous avez tendance à lever le pied, il y a un petit réflexe. Quand on limite en zone 30, on espère que les personnes soient en dessous de 50 km/h, il y a très peu de personnes qui respectent les 30 km/h. Les ralentisseurs sont interdits sur les trajets des transports en commun, les bandes sonores sont interdites à moins de 100 m des habitations, les coussins berlinois ne tiennent pas longtemps, il ne reste que les plateaux surélevés que nous avons positionné à des endroits stratégiques. Les solutions sont limitées et il faut en plus écouter les desideratas de la population.

Je compte beaucoup sur la prévention dès le niveau scolaire, les patrouilleurs scolaires sont des actions qui visent à donner dans l'esprit des jeunes cette conscience civique.

Il n'est pas facile de trouver le juste équilibre entre le préventif et l'oppressif et il est difficile de faire changer la mentalité des chauffeurs.

M. PROLONGEAU

Pour synthétiser le propos de monsieur le Maire : sur la partie délit routier, il y a bien deux axes : prévention et répression, il faut souvent en passer par là. Sur la partie répression, nous profiterons de l'arrivée de la nouvelle policière municipale pour axer lors des réunions de travail les priorités que l'on va leur fixer sur les mois à venir, cela est important et la problématique que vous soulevez n'est pas des moindres, puis sur le volet prévention, nous en avons déjà discuté en commissions ce sont bien sûr les radars pédagogiques, ce n'est pas la panacée mais si cela joue sur quelques uns c'est toujours cela de gagné. Il y a de nouveaux radars avec des systèmes de couleur mais aussi avec la vision des nombres de points dégressifs, et là cela commence à jouer psychologiquement. Il y a aussi une action de communication avec ce que nous sommes capables de faire sur la commune avec les conséquences que cela entraîne, mais nous en débattons ultérieurement.

H. WILLER

Je ne suis pas convaincu par la multiplication des zones 30, à force d'en mettre partout pour répondre à une plainte localisée, on ne les respecte nulle part. Effectivement, cela relève de l'éducation, de la prévention mais après la prévention, il faut la répression.

D. SARTELET

Y a-t-il d'autres sujets d'interventions ?

L. KAMIRI-WOELFFEL

Un point fort du DOB est de renforcer l'attractivité de Heillecourt. Nous avons une grosse baisse de la population, sur le long terme cela va peser sur le budget. Que comptez-vous faire ? Comment renforcer l'attractivité de Heillecourt ? Le logement est cher sur la commune, les transports en commun, malgré ce que l'on nous dit, sont compliqués, donc qu'allez-vous mettre en place ? J'ai entendu parler de pistes cyclables mais faire du vélo à Heillecourt n'est pas évident, faire du vélo rue Léon Songeur est impossible. Quelles sont vos idées pour qu'il y ait plus d'habitants à Heillecourt ?

D. SARTELET

Qu'avons-nous comme projets ? Il y a plusieurs voies de recherches. Tout d'abord répondre à une attente de la population, l'accession à la propriété ou des logements pour personnes âgées qui ne peuvent plus rester dans leur maison individuelle et qui souhaitent trouver un appartement à un juste coût mais d'une certaine qualité pour rester sur la commune. Nous n'avons

pas d'emplacement pour développer ce genre de logements, il y a les friches SNCF, de 20 ha, mais cela induit une circulation qui nécessite d'être contrôlée tant que nous n'aurons pas la halte-gare. Il y a cette question d'urbanisme à résoudre, quels produits faut-il développer pour répondre à une attente de la population. En matière de transports, je ne suis pas tout à fait d'accord avec vous, cela est nettement mieux que cela a été. Il y a une avancée certaine, la fréquentation de notre ligne est évaluée en un an à 11 % de plus.

Il y a une grande politique plus générale. Dans mes missions de vice-président de la communauté urbaine, je rencontre les maires des 19 communes de l'agglomération car nous avons lancé l'étude des trames vertes et bleues, couloirs écologiques de protection dont le cheminement sera intégré dans le PLU intercommunal 2017, il s'agit de rétablir tous les couloirs de liaison écologiques, totalement indépendants des pistes cyclables ou de cheminements piétons. L'étude vient de démarrer, c'est l'entreprise ELEMENT 5 qui est en charge de ce dossier. Le deuxième projet est un bouclage vert de l'agglomération : actuellement si on regarde une cartographie de l'agglomération, nous apercevons que nous pouvons avoir tout un bouclage par pistes cyclables et chemins piétons de l'agglomération.

Les projets sont en cours, des associations, comme Flore 54, y travaillent aussi. Ce bouclage sera inscrit sur les documents d'urbanisme.

Ces projets Grand Nancy auront des répercussions sur notre territoire communal puisque nous sommes principalement concernés.

#### L. KAMIRI-WOELFFEL

Il faut faire venir des gens à Heillecourt, la population vieillit et il y a beaucoup de personnes qui partent. Il faut faire venir des jeunes ménages et pour ce faire, il faut soutenir la crèche et les établissements scolaires, voire même les développer puisque c'est cela qui fera venir des jeunes sur la commune. Il faut donner envie aux jeunes ménages de s'implanter à Heillecourt.

#### D. SARTELET

Nous avons déjà commencé dans cette démarche par l'extension du restaurant scolaire qui à terme vise à prendre des enfants de plus jeunes âges. Il y a de plus en plus de demandes de dérogations pour que les enfants puissent intégrer la restauration scolaire à 3 ans, nous commençons donc à répondre à une demande.

Nous avons retrouvé aussi une attractivité pour les promoteurs avec notre retour en zone d'éligibilité de la loi Pinel.

#### D. SARTELET

Je remercie les personnes qui ont préparé le document Madame VECK et Monsieur CHAPPEZ.

### **2. Remboursement de frais : rapporteur L. MEREY**

Dans le cadre de la journée du conseil municipal d'enfants au Sénat le 10 décembre 2014, des Elus ont réglé personnellement le montant de 328,20 € pour l'accès à l'Aquarium de Paris-Cinéaqua. Pour permettre le remboursement de cette somme, il convient de prendre une délibération. Il est donc proposé au conseil municipal d'autoriser le remboursement de la somme avancée, soit : 96,20 € à Monsieur Laurent MEREY et 232,00 € à Monsieur Didier SARTELET.

#### D. SARTELET

Lors de la sortie du CME à Paris, il a plu énormément et lorsque nous sommes sortis du Trocadéro, nous nous sommes trouvés sous des trombes d'eau. Nous sommes allés au plus près c'est-à-dire l'aquarium de Paris Cinéaqua. Cette dépense n'était pas prévue initialement mais il fallait mettre les enfants à l'abri.

Je mets aux voix : adopté à l'unanimité.

#### H. WILLER

Nous vous félicitons pour cette initiative. Pour vous rendre au Sénat, vous avez pris le TGV, soit 1 h ½ de trajet, il est regrettable que vous n'ayez pas profité de ce moment pour vous plonger dans le dossier de la gare d'interconnexion de Vandières, car à lire le tract que vous avez signé la semaine dernière, soit vous connaissez mal ce dossier, soit vous vous êtes contenté de signer un texte écrit par d'autres. Dans les deux cas, cela n'est pas très glorieux.

#### D. SARTELET

Je connais le dossier. J'ai signé ce texte commun que je n'ai pas rédigé mais que je partage, sinon je me serais bien gardé de le faire.

Le trajet en TER pour aller à la gare de Vandières est très long, environ 1 heure pour ensuite prendre le TGV.

Actuellement, il y a très peu de trains partant de Louvigny et arrivant à Charles de Gaulle. Les temps d'attente sont longs.

Il ne faut pas se leurrer, la SNCF dit qu'il n'y aura pas de diminutions des dessertes de Nancy Ville et de Metz Ville et dans quelques années, il faudra faire des économies et les liaisons seront réduites et tout le monde devra passer par Vandières. Il n'y a rien de sûr dans ce dossier. Je préfère garder des TGV en nombre suffisant au départ de la gare de Nancy.

Je n'ai peut être rien compris mais cela est mon avis et c'est en toute bonne foi que j'ai signé ce tract.

**Décisions** : Signature de l'avenant n° 3 avec la Société IDEX Energies à MAXEVILLE avec prise d'effet au 1<sup>er</sup> novembre 2014.

Je clos la séance du conseil municipal.